



**SARL M2G** au capital de 9000 €- RCS MACON 444 232 466

**GARCIA – GUITARD - MANNIELLO**

Transaction sur immeuble et fonds de commerce

12, rue Bartoli 71160 DIGOIN

Carte professionnelle n°CPI 7103 2015 000 002 791 délivré par CCI Saône et Loire

Responsabilité Civile Professionnelle : SERENIS ASSURANCES, 34 rue du Wacken 67906 STRASBOURG

Ne peut recevoir aucun fonds en dehors des honoraires - Banque : CREDIT MUTUEL DIGOIN

### HONORAIRES TTC

#### VENTE IMMEUBLE

**Habitation ou mixte (habitation /prof)**

à la charge du vendeur

jusqu'à 30 000 €.....	3000 € (forfait)
De 30 001 € à 50 000 €.....	9 %
De 50 001 € à 90 000 €.....	8 %
De 90 001 € à 150 000 €.....	7 %
De 150 001 € à 200 000 €.....	6 %
Au-delà de 200 001€.....	5 %

---

#### VENTE

Murs commerciaux - Terrains

A la charge de l'acquéreur

jusqu'à 20000 €.....	2000 € (forfait)
de 20 001 € à 75 000 €.....	10 %
à partir de 75 001 €.....	7 %

---

#### VENTE

Fonds de commerce

Droit au bail

A la charge de l'acquéreur

jusqu'à 20 000 €.....	2000 € (forfait)
de 20 001 € à 75 000 €.....	10 %
à partir de 75 001 €.....	7 %

**Nos honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier**

---

#### LOCATION

**Habitation** loi du 6 juillet 1989

Jusqu' à 30 m<sup>2</sup> inclus

visite, constitution de dossier, rédaction du bail : 4 € / m<sup>2</sup>  
Etat des lieux : 3 € / m<sup>2</sup>

De 30 m<sup>2</sup> à 60m<sup>2</sup> inclus

visite, constitution de dossier, rédaction du bail : 3 € / m<sup>2</sup>  
Etat des lieux : 3 € / m<sup>2</sup>

De 60 m<sup>2</sup> à 90 m<sup>2</sup>inclus

visite, constitution de dossier, rédaction du bail : 2,50 € / m<sup>2</sup>  
Etat des lieux : 2,50 € / m<sup>2</sup>

Au-delà de 90 m<sup>2</sup>

visite, constitution de dossier, rédaction du bail : 2.00 € / m<sup>2</sup>  
Etat des lieux : 2.00€ / m<sup>2</sup>

Dresse de l'état des lieux sans intervention dans la négociation : 3 € / m<sup>2</sup>

Les honoraires ci-dessus représentent la partie imputable aux locataires.

Les honoraires à la charge du bailleur seront du même montant.

Plafond autorisé par la loi ALUR imputable au locataire : visite, constitution de dossier, rédaction du bail : 8 € / m<sup>2</sup>

Etat des lieux : 3 € / m

---

#### LOCATION

Bail commercial –bail professionnel –

un mois et demi du montant loyer mensuel TTC HORS TAXE  
à répartir pour moitié entre le bailleur et le preneur

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

**Barème d'honoraires au 10 janvier 2019**

Tranches non cumulatives